VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales de Valeur

Pour Chercheurs de Placements

Dans le Quatrième District

Près du Marché de la rue Nouvième, et vis-à-vis de la station des chars de la rue Magasins, à Proximité des Ecoles et Eglises, etc.

No 3234 rue Magasins,

A l'encoignure de la rue Pleasant Occupée comme Buvette, sujette à un bail expirant le 30 octobre 1906.

No 3236 rue Magasins,

Occupée comme un salon d'huîtres et restaurant.

Nos 3240 et 3242 rue Magasins

Occupée par une buanderie et boutique de barbier.

Nos 1028 et 1030 rue Pleasant,

Occupée comme une résidence.

Philip Kammer et als vs Christian Meyer et les mineurs Marie Kammer et Gussie Kammer.

No 71 392—Cour Civile de District, paroisse d'Orleans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—731 rue Commune— JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4 septembre 1903, et signé le 18 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la D v. B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après decrites, à savoir:

1er—Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 122, borné par les rues Magasin, Pleasant, Toledano et Constance, autrefois rue Live Oak, désignés sur un plan ou devis de voyer fait par George de Armas, voyer, daté le 10 juin 1903 et annexé à un inventaire pris par James Boyd Grinage notaire le 29 août 1903 par les lettres "A", "B", "C" et "D", et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir—

Le lot A formant l'encoignure des rues Magasins et Pleasant et mesurant trente deux pieds onze pouces de face à la rue Magasins, le même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante deux pieds de face à la rue Pleasant et soixante et onze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté contigu au lot B et est composé de la portion de la façade du lot original No neuf.

Le lot B est contigu au lot A commençant à une distance de trente deux pieds onze pouces de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Magasins la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces et six lignes sur le côté contigu à la rue Pleasant et soixante et onze pieds un pouce et quatre lignes sur l'autre côté contigu [illegible] et est composé de la grande portion de façade du lot No dix.

Le lot C est contigu au lot B et commençant à une distance de [illegible] pieds trois pouces de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant trente un pieds deux pouces de façade à la rue Magasins la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix [illegible] lignes entre lignes égales et parallèles et est composé d'une partie du lot original No dix et du tout du lot No onze.

Le lot D est contigu aux lots A et B dans le fond et commençant à une distance de soixante deux pieds de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant trente huit pieds [illegible] pouces et deux lignes de face à la rue Pleasant, trente neuf pieds six pouces et six lignes dans le fond sur une profondeur de soixante pieds [illegible] et est composé de la portion du fond des lots Nos neuf et dix.

2me—Deux actions du fonds capital de la [illegible] Stock [illegible] No 102 émis le [illegible] mars 1893 [illegible] au nom de la succession de Charles Kammer.

Conditions—Comptant. Les taxes pour 1903 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant [illegible] Boyd Grinage notaire.

G. Kronenberger, avocat pour le plaignant.

Henry L. Garland et Robt Legier avocats pour les défendeurs.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

Succession d'Alexander Means.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 4[illegible]—Division A. Attendu que Mathilde [illegible] veuve de Alexander Means a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Means, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Wm K Ker avocat.

12 sept—12 17 22

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage-résidence simple désirable et moderne, No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther, dans la partie supérieure du Sixième District. Les terrains 75x120.

P. G. Riddell et als vs Mme Mary Hiche et als

No 70,602—Division D — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 18 août 1903 et signé le 19 août 1903 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toute cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Anne, Broadway, Audubon et Esther, mesurant soixante quinze (75) pieds de face à la rue Audubon, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon, soixante quinze (75) pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante-quinze (75) pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistent en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, retiré de la rue et entouré d'une grille en fer contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher, séparées par chambre à bain et placard à linge, grande salle à manger en arrière, escaliers entre les deux dernières chambres, conduisant aux chambres à coucher en haut. 2 offices, les installations pour l'eau sont dans la cuisine et la chambre à bain, érasements élevés, la boiserie est finie à l'huile.

La maison est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies manteaux de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et fils (invisible) pour la lumière électrique, galeries sur le devant et dans le fond, grande cour sur côté pour pelouse et fleurs, allées en briques et Schillinger, un égout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, case à charbon et deux chambres dans la cour, poulailler et cour, beaux arbres ombrageux. Une résidence idéale. Voisinage aristocrate accessible par les chars de l'avenue St Charles ou de la rue Colisée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans ou un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr, notaire de cette ville, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en plus de son enchère les taxes de 1903, et payer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat sujet au bail de propriété à raison de trente-cinq ($35) dollars par mois à Victor Loisel, s'étendant jusqu'au 30 septembre 1904, les billets du loyer non échus jusqu'au moment de la vente devant être délivrés à l'acquéreur, celui-ci devant rendre compte audit notaire pour la partie du mois lequel aura déjà commencé à courir.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double

Rémunérateur, 442 et 444 rue Philip, Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trower

No 70,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 21 août 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèques spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliendo et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente par devant A. B. Léopold notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. H. McCaleb, Jr. avocat

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Troisième District

Portant les Nos municipaux 1323 et 1325 rue St Antoine.

Frank A. Eberle vs Mme Anna Bittle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 68 492—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 septembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Urquhart, Marais et Bagatelle, faite portion du terrain étant composé d'une moitié du lot original No 343, mesurant trente pieds de face à la rue St Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur.

Les bâtisses sont connues comme Nos 1323 et 1325 rue St Antoine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant.

21 août—21 28—sept 4 11 18 24

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement.

Deux encoignures marquantes Et terrains améliorés contigus, Rue Deléry à l'encoignure de la rue Bienvenu, Et immédiatement vis-à-vis Des Casernes des Etats-Unis.

In re Mme Charles L. Kortman et a a versus Hélène N. Gousy, une mineure.

No —— —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune. —JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 21e jour d'août 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire de Mme Charles T. Kortman et als versus Hélène N. Gousy, une mineure, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deléry, Bienvenu, Tricou et Delaronde, désigné comme lot No — lequel mesurant 35 pieds de face à la rue Deléry sur une profondeur de 134 pieds et façade à la rue Bienvenu, d'après un plan par J. Pilié le 1er septembre 1836.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges et etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet 83 borné par les rues Tricou, Delaronde, Deléry et Bienvenu, désigné par le No 8, et [illegible] courant d'après le devis le 18 juin 1870, par Hy. A. Boudousquié, architecte, 29 pieds 10 pouces de face à la rue Deléry, sur 134 pieds, 4 pouces de profondeur, ledit lot formant une partie d'une étendue de terre, acquise conjointement par P. Miller et V. Miller, en indivision d'après un acte par[illegible] Joseph Cuvillier, notaire le 16 mai 1869 et par acte par devant Oscar Drouet, notaire, le 26 juin 1870.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrite comprenant un cottage double en bois, connu comme les Nos 400 et 402 rue Deléry, à l'encoignure de la rue Bienvenu, et une bâtisse en bois à un étage, portant le numéro municipal 404 rue Deléry, et un cottage double et un cottage simple dans le fond desdits lots et portant les numéros municipaux 6319-21 et 6325 rue Bienvenu, le tout loué à bas prix à de bons locataires, mais susceptible à des revenus augmentés.

3° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le 3ème District, dans l'ilet 83, borné par les rues Bienvenu, Jumonville, Tricou et Deléry, désignés comme lots 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade à la rue Deléry sur 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins. Les améliorations comprenant une maison double en bois à l'encoignure des rues Deléry et Bienvenu.

4° Une certaine portion de terre dans le 3me district, dans l'ilet No 83, borné par les rues Bienvenu, Deléry, Jumonville et Tricou désigné comme lot 22, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bienvenu sur 60 pieds 9 pouces et 2 lignes, laquelle portion de terre est une partie dudit lot 22, d'après le plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 21 avril 1875 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Martin S. Maloney, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Résidence de Choix.

La jolie résidence en bois, commode et moderne, à deux étages, avec terrains spacieux et embellis,

No 1121 rue Première.

Entre les rues Camp et Magasin.

No 64,816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Succession de Caroline H. Curtius.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI le 22 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte par l'Hon. W. B. Sommerville le 21 août 1903, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Caroline H. Curtius, dossier No 64,816 de ladite Cour, et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, viz:

1° Deux certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Première et Philip, lesdits lots sont contigus et sont désignés par les lettres G et H sur un croquis fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 9 avril 1889 et annexé à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire le 10me jour d'avril 1889, et d'après lequel croquis lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot "G" est celui le plus près de la rue du Camp et est composé d'une partie du lot 10 et d'une partie du lot 11 et le lot H est le plus près de la rue Magasin et est composé du reste de la partie du lot 11 d'après le plan de B. Buisson, voyer, daté le 25 avril 1842, et déposé dans les registres de T. Trudeau, ancien notaire.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus decrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et mesurant dix-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant partie du lot désigné par la lettre F, un croquis d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds ci-dessus référé et est contigu audit lot G, et laquelle portion formant une partie du lot F et composé de parties des lots 9 et 10 sur un plan par le susdit B. Buisson, le tout des propriétés ci dessus premièrement et deuxièmement décrites devant être vendues en bloc.

Les améliorations comprennent la résidence moderne élégante et commode, en bois, à deux étages, désignée par le numéro municipal 1121 rue Première subdivisée en salle de réception, salon, bibliothèque et salle à manger, vaissellière et office cuisine et etc., grandes et bien ventilées chambres à coucher avec placards pour linge attachés, chambre à bain etc., chambres pour domestiques dans le fond hangar pour bois et charbon. La résidence est bâtie retirée de la rue et des lignes du lot, avec jolie pelouse sur [illegible] côté, ornée d'une gentille grille en fer, fourettes etc.

Le voisinage est excessivement attrayant et est à proximité de tous agréments, tels que églises, marchés et écoles. Ceci est une occasion exceptionnelle de se procurer une jolie résidence moderne.

Conditions — Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1903, devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Saunders & Gurley, avocats

22 août — 22 23 30 — sept 6 13 20 22

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd."

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary C. D. Lehde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 71,360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Mattheus exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Adams & Middleton avocats.

11 sept—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1305 rue Johnson. Bâtisse à deux étages consistant d'une résidence et d'une boutique de barbier anciennement établie.

Succession de Victor Dielenschneider et femme.

No 71,225 — Cour Civile de District—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 septembre 1903, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée.

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le chemin du Bayou, les rues Galvez, Johnson et Quartier, et mesurant d'après un plan fait par L. H. Pilié, le 19 mai 1882. Trente sept pieds cinq pouces de face à la rue Quartier, soixante trois pieds quatre pouces de face à la rue Johnson, dix pieds onze pouces et trois lignes de face au Chemin du Bayou et quatre-vingt pieds deux pouces et deux lignes sur les lignes séparant ledit lot de la balance de l'ilot.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages, en bois, consistant en une résidence et d'une boutique de barbier anciennement établie connue comme No 1305 rue Johnson le tout en bonne condition et à proximité de tous les agréments.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication; et pour acquittement général.

20 sept—20 27—Oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

In re le Receveur de la "Farmer's Consolidated Dairy Co., Ltd."

No 70,426 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.

Et in re Mlle Cécile H. Cassard vs la "Farmer's Consolidated Dairy Co., Ltd."

No 71,475—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 30 septembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1300 avenue St Charles à l'encoignure de la rue Erato, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de cour un signé le 11 septembre 1903 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, et l'autre de la date du 17 septembre 1903, et signé par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E. Une fontaine à Soda en marbre avec un comptoir M. T. éventails électriques, un coffre fort en fer, un lot d'assiettes pour crème à la glace, verreries et porcelaine, un moteur électrique installations, un "National Cash Register", une machine pour glacer la crème, un lot de choses diverses et les installation d'une laiterie et confiserie de premier ordre, d'après l'inventaire enregistré aussi cinq chevaux et trois wagons.

Conditions—Comptant.

Cage, Baldwin et Crabites, avocats pour le receveur. Frank McGloin avocat pour Mlle Cécile H. Cassard.

19 sept—19 20 27 30

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bridget McGinn ou Magill femme de Jeremiah Lynch.

No 71,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, de cette ville en vertu d'un ordre issu et daté et signé le 15 septembre 1903, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district désigné comme étant No [illegible] 178, lequel est borné par les avenues Pacifique et Alix, et les rues Alix et Eliza et formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et la rue Alix, et mesurant trente et un pieds neuf pouces (31 [illegible]) de face à l'avenue Pacifique sur soixante et un pieds dix pouces de profondeur et façade à la rue Alix entre lignes du côté égales et parallèles en mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, avec intérêt au taux de 8 0/0 par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. H. Seymore, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 à date

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Améliorations Entières —DE— La "Delta Delinting and Refining Company Ltd".

Un Moulin d'Huile de Graine à Coton de 50 tonneaux.

Situé à l'encoignure des rues Sud Peters et Céleste.

CONSISTANT DE

Bouilloires Erie, Machine à vapeur "Corless" de la force de 200 chevaux 3-15 Box Press, Patente "Smith Vac... 260", 240 "Heaters", complète, Porteuse, Egraineurs, Tuyaux Hydrolique, Tuyaux Arbre de Couche, Poulies, Bande de cuire, Crochets pour ceinture, Boîtes, Balances Stocks, Moules "Tracks" etc

9 "Brown Cotton Linters" 110 scies chacun; en bloc.

Mardi, le 29 Septembre 1903,

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau 732 rue Commune, MARDI, le 29 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon John St Paul, juge de la même Honorable Cour, Division C, maintenant absent en congé. Dossier No 60,232, dans l'affaire de Charles W. Drown vs la "Delta Delinting and Refining Co Ltd" à l'enchère publique, il sera vendu:

Les installations entières de machines, de bouilloires, etc., appartenant à la "Delta Delinting and Refining Company Ltd" et contenu dans les bâtisses à l'encoignure des rues S. Peters et Céleste dans le Premier District de cette ville.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et devant être dues sur ladite fabrique pour l'année 1903 en plus et au dessus du montant de son enchère et devant déménager lesdites installations de fabrique remettre les lieux à leur condition primitive conformément au bail maintenant existant, expirant le 30 septembre 1903. Cette fabrique peut être inspectée sur présentation d'une carte du receveur. Chas. W. Drown.

13 sept—13 20 22 27 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Rabite and Mule vs Henry Duval.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 14,743—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable juge de la première cour de cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 2 octobre 1903, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir. Le contenu d'une buvette consistant d'un grand assortiment de vins et liqueurs, vaisselle, verres, tables, chaises, lounges, pendule, sucrier, barril de whiskey, éventail électrique, un National Cash Register, licence de ville et d'état pour 1903, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, constable. Wynne G. Rogers avocat.

22 sept—22 29—oct 2

Miss Katie Barcivich vs Wm McLellan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 14 819—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 28 septembre 1903 à 11 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite à savoir: Le contenu d'une épicerie, consistant en lot d'épiceries, deux balances "Computation", 2 vitrines etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Geo J. Untereiner, avocat.

18 sept—18 25 28

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTES Eligiblement Situées DANS LE Troisième District.

Coin Bourgogne et Piété.

VIS-A-VIS DU MARCHÉ ZENGEL.

Bâtisse à un étage récemment construite, occupée comme Café et Salon de Billard,

727, AVENUE POLAND,

Entre Royale et Dauphine.

Shop face à la rue Poland. A l'arrière un cottage élevé.

Ferdinand Von Behren et al vs Louisa Hoger.

No 71,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Paul J. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 octobre 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur BUREAU ET BOURSE 802 rue Perdido, près de la rue Carondelet en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 4 septembre 1903, par l'honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, les propriétés ci-après décrites, dans l'affaire ci-dessus:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Bourgogne (autrefois Craps) et Rempart (autrefois Amour), lequel lot est désigné par la lettre A, sur un croquis annexé à un acte de vente d'Henry Conn à F. Von Behren, passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 31 janvier 1895, et forme l'encoignure des rues Piété et Bourgogne et mesure 47 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Piété, sur 67 pieds de face et profondeur sur la rue Bourgogne, lequel lot est composé de la face de la portion du lot No 20 et de la face de la portion de la moitié du lot No 19. Etant la même propriété que F. Von Behren a acquise durant la communauté qui existait entre lui et Mary Hoger, sa femme décédée, par acquis de Henry Conn par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, daté le 31 janvier 1895 enregistré livre 158, page 202 du Bureau d'Aliénations.

Les améliorations comprenant une bâtisse à un étage, construite récemment vis-à-vis le Marché Zengel, occupée par un salon de billard et café. Ne manquez pas d'aller examiner la propriété avant la vente.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 184, borné par les rues Pologne, Royale, Dauphine et Kentucky, et désigné par la lettre C, sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 13 août 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 décembre 1895 d'après lequel croquis ledit lot mesure 35 pieds 6 pouces de face sur la rue Poland, sur une profondeur de 103 pieds, 7 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de tout le lot original No 8 et en partie au lot original No 7.

Les améliorations comprennent un shop, face à la rue Poland, et à l'arrière d'un joli cottage ayant 3 chambres, hangar, etc., désigné par le No municipal 727 rue Poland.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur portant six pour cent d'intérêt par an de la date au complètement de la vente jusqu'à paiement, garantie par le lien et privilège de vendeur et avec hypothèque spéciale. Les actes de vente sur la clause de non aliénation et de vente sans estimation, avec 5 0/0 pour honoraires d'avocat pour renforcer le paiement des billets et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et de transférer la police au porteur et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et n'auront droit aux loyers seulement du jour du complètement de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles de B. Claiborne, notaire.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 7

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Succession de John H. Relfs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,518—Division D—Attendu que Charlotte Johanna Wilhelmina Rolfeck, veuve de John Henry Relfs, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Relfs, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

17 sept—17 21 26

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Cottages Simples et Doubles

Les plus avantageusement situés, et lots à bâtir sur la grande avenue de l'Esplanade et le pittoresque Bayou St-Jean. Et l'encoignure N.-O. Dupré et De Soto.

Frank Charles Baumgarten vs Gabriel Jeafar.

No 71,057 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 22 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 août 1903 et signé le 11 août de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon George H. Théard, juge de ladite Cour, Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Premièrement—Cinq certains lots ou portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie comprise entre l'avenue de l'Esplanade, le Bayou St Jean ou la rue Moss, le cimetière St Louis et l'ancien terre de Hawe et Martin désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 14 juillet 1903, et mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Le cottage double à un étage en bois, augmentant en valeur, Nos 3439 et 3441 avenue de l'Esplanade, contenant 4 chambres de chaque côté. Dans le fond est un hangar, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur le susdit plan par Pilié et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur sur une ligne de côté de 190 pieds 7 pouces et 4 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du Bayou St Jean de 167 pieds 7 pouces et 7 lignes et une largeur sur la ligne de fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé du tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, le 26 décembre 1861.

2° Le lot B mesurant 33 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 262 pieds un pouce et 2 lignes, à laquelle profondeur ledit lot s'élargit [illegible] pied et 7 lignes et a une autre profondeur de 60 pieds sur la ligne du lot A, et ceci au dessus décrit et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot C de 324 pieds 6 pouces et un élargissement dans le fond de 35 pieds 3 pouces et 6 lignes. Ledit lot B étant cette partie contigue au lot No 9 et l'extrême fond du lot original No 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 34.

3° Le joli cottage simple à un étage en bois No 1622 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie, vestibule, 5 chambres, office, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le susdit plan par Pilié et mesurant 32 pieds de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 324 pieds, 6 pouces sur la ligne du lot B et de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté du lot D. Le hangar sur ce lot est en partie sur la ligne du lot B et devra être déménagé par l'acquéreur du lot C.

4° Le lot D mesurant 31 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 325 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot C et 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot E.

5° Le joli cottage simple en bois à un étage No 1630 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie sur le côté, 3 chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le susdit plan par Pilié et mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot D et de 328 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. Lesdits lots C, D et E étant une subdivision du lot No 9 figurant sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 43.

La propriété premièrement ci-dessus décrite fait face sur une des plus belles et mieux pavées des avenues dans cette ville. Les autres quatre propriétés font face au pittoresque contour du navigable le Bayou St Jean et ont l'usage de plusieurs lignes de chars et ont une vue splendide du grand vieux Parc de Ville de l'autre côté du Bayou, maintenant transformé en un des plus beaux du pays. Soit comme résidence, emplacement cette propriété a des avantages du caractère le plus attirant et engageant. Les lots de terre sont d'une grandeur extra.

6° Le bien situé cottage double en bois à un étage, Nos 2901 et 2903 rue De Soto, à l'encoignure N. O. de la rue Dupré, 3 chambres de chaque côté dans le fond est une citerne, hangar, etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Washington maintenant De Soto, Gayoso, et Dupré, et désigné par la lettre B, sur un plan de subdivision annexé à un acte de partage entre Joseph Beaulieu et A. Baumgarten, passé pardevant Octave Drouet, ancien notaire, le 9 juillet 1880. Ledit lot formant l'encoignure des rues Dupré et Washington maintenant De Soto, mesurant d'après ledit plan 48 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Washington, maintenant De Soto, et 59 pieds 7 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent. Cette propriété est dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade et est entourée de plusieurs belles résidences. Cette section entière est renommée pour le ton élégant de ses résidences.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant celles d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de la vente pour lier la même. L'actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le plaignant.

Frank McGloin, Esq., et Bethel & Stearn, avocats pour le défendeur.

20 août—20 23 25—sept 6 13 20 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités [illegible].

Bureau 633 Place Commerciale.

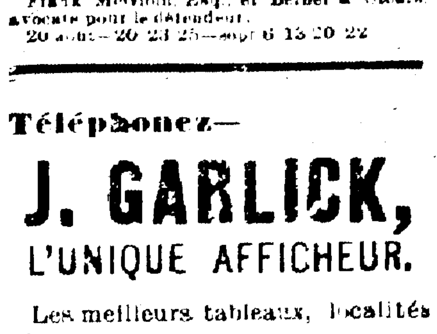

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

[illegible]

Scientific American.

[illegible]

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano Mathushek.

Philip Werlein, Limited, vs G. W. Smith Varian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,460—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 1er octobre 1903, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Dans l'établissement de Piano de Werlein, Nos 614 et 616 rue du Canal—Un Piano Mathushek. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis et Philip Gensler, Jr., avocats pour les plaignants.

19 sept—19 21 25—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif du contenu et installations du vaste établissement de vêtements, etc.

Pour être vendu en bloc au No 117 rue St-Charles.

Robert Reis and Co. vs Adolph J. Hollander & I. H. Rosenberg—No 69 747.
J. Schwartzman vs Adolph J. Hollander, No 70,347.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, le 26 septembre 1903 à 11 heures A. M., la propriété ci après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 117 rue St Charles:

Le contenu entier, meubles, installations et stock de vêtements et marchandises de variété pour hommes etc., contenu dans lesdits lieux, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la deuxième et dernière vente à l'encan ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant bonne et solvable sécurité portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. L'acquéreur aura, toutefois, à déduire de son enchère, et payer comptant, au moment de la vente, le coût et les frais du procès et de la vente, disons environ $900 et de plus payer les taxes de ville et d'état dues sur ladite propriété, disons environ $400.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Ernest T. Florance, avocat pour les plaignants dans ces deux affaires.

15 sept—15 18 19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4461 rue Magasins, Encoignure de la rue Upperline.

Lucien Bornet vs William H. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71 295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 octobre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Upperline, Camp et Lyon, désigné par les lettres A et B d'après un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville daté le 25 mars 1887 annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire public en cette ville le 15me jour de juin 1888 d'après lequel lesdits lots sont contigus, lot A l'autre et mesurant chacun quarante trois pieds 5 pouces quatre lignes de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A ayant une largeur dans le fond de vingt huit pieds quatre pouces et formant l'encoignure des rues Magasins et Upperline.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] avocat pour le plaignant.

[illegible] sept [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District

Portant les Nos 1221 et 1223 rue Clouet entre les rues Marais et Urquhart.

Third District Building Association vs Jacob Mattern.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 71 239—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er octobre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Urquhart et Louisa, étant une partie du lot désigné par le No 31 de l'ilet No 13 comme il est démontré sur un plan de P. N. Judice daté le 20 décembre 1867 et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire, ladite portion de terre mesurant quarante deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Clouet, de là sur une ligne de côté la plus près de la rue Urquhart, une première profondeur de cent dix sept pieds dix pouces et quatre lignes, delà un angle droit sur une ligne courant parallèle à la rue Clouet, une distance de quatre pieds, delà à angle droit sur une ligne courant parallèle à la rue Urquhart une deuxième profondeur de cinquante huit pieds dix pouces, quarante-six pieds huit pouces et quatre lignes sur sa ligne du fond, et cent soixante seize pieds, huit pouces et quatre lignes, sur sa ligne de côté la plus près de la rue Marais, étant le tout du lot No 31 exceptant une langue mesurant quatre pieds de face sur la rue Clouet sur une profondeur de cent dix-sept pieds dix pouces et quatre lignes, prise son côté le plus près de la rue Urquhart le tout comme il est démontré sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 18 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas et Suthon, avocats pour la plaignante.

28 août—28—sept 4 11 18 25—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.

Portant le numéro 1919 rue N. Prieur, entre les rues Annette et St Antoine.

Mme Veuve Anna Harris vs Thomas F. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 125—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 octobre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et avantages y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur (autrefois Joséphine), Johnson (autrefois Célestine), Annette et St Antoine, désigné comme lot numéro vingt trois de l'ilet No 60 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 14 décembre 1868, et déposé en le bureau de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville comme plan No 27 de son livre de plans No 7, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Prieur sur cent cinquante neuf pieds onze pouces trois lignes et demi de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Jos. Lautenschlaeger, avocat pour la plaignante.

6 sept—6 11 18 25—oct 2 8